

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-10-11-3

Séance du lundi 15 novembre
2021

PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI DE STRASBOURG

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, DREXLER Sabine, ESCHLIMANN Michèle, HEMEDINGER Yves, JANDER Nicolas, LEHMANN Marie-Paule, MEYER Philippe, SCHELLENBERGER Raphaël,

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-2-2 du 15 février 2021 relative au rapport budgétaire 2021 - Politique de la Solidarité,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD/2018/028 du 25 juin 2018 fixant les objectifs 2018-2021 du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Insertion (PDEI),
- VU la demande de subvention présentée par l'organisme,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 11e Commission Eurométropole de Strasbourg du 2 novembre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'intervention de M. HOERLE, Président de la 11^{ème} Commission,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la poursuite du partenariat renforcé visant à l'alliance des réseaux de l'équipe emploi de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin de Strasbourg visant à permettre un retour durable à l'activité pour les bénéficiaires du revenu de Solidarité active,
- Attribue une subvention de fonctionnement de 43 000 €, en un versement unique, à la Maison de l'Emploi de Strasbourg,
- Approuve la convention jointe en annexe à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer cette convention.

Les dépenses correspondantes, d'un montant de 43 000 €, seront prélevées sur l'imputation suivante : P153O005 – 017 – 65748 – 444.

Mme Catherine GRAEF-ECKERT et Mme Anne REYMANN, en leur qualité de membres du Conseil d'Administration de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg, ne prennent pas part au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité